



Syndicat National « Force Ouvrière »
des Finances Publiques

Section d'Ille- et- Vilaine

CAP B DU 18 MARS 2010

Liste d'aptitude à l'emploi de contrôleur 2010

NOM	POSTE	NOM	POSTE
CHEVALIER MONIQUE	PENSIONS	LEBON NELLY	DINARD
COEFFIC JEANINE	TCA	CRANEGUY O.	LIAISON REMU
JACQ COLETTE	PENSIONS	PUJOL ANNIE	EPARGNE COMPTA
LECERF JOEL	DI	BRINDEJONC N.	ST MALO MUNICIPALE
BOUGEARD MARCELLE	GUICHEN	HOUDIN C.	TCA
HEISE MARTINE	PAIERIE DEP.	BERNARD M T	RENNES EST
TOUPE LUDOVIC	PIAA	ROZE COLETTE	TCA
MANCELLE REGINE	TCA	ZUKOWSKI S	SCEPL
PRIGENT GAETANE	MONTFORT	RUELLOT YVES	TG DEPENSES
LETEINTURIER DOMINIQUE	DOMAINES GPP	BADOUAL J	RENNES COLOMBIER
JOURDAN JEANNINE	FOUGERES COLL.	LECALVEZ E	TCA
RIBREAU NATHALIE	EQUIPE DE RENFORT	GARNIER C	CEA
BOUCHET CHRISTINE	PIPRIAC	GUILLE COLETTE	PIAA
ROBINET REGINE	PIAA	BOUREL ANNICK	JANZE
DERRIEN FRANCINE	ST MALO	BOUGEARD R	TG RECETTES
DENOT ROLANDE	TCA	COUDRAIS J	REDON

Tableau d'avancement au grade de contrôleur 1^{ère} classe

NOM	POSTE	NOM	POSTE
POTHIER CORINE	CEA	BERTHET BRUNO	DI CMIBR
GABOURY MARIE	RENNES COLOMBIER	ANDRE PHILIPPE	TCA
PLANCHAIS PASCALE	TCA	VILLAIN EMMANUEL	TG COMPTA
LECOQ GERALDINE	PIAA	TG COMPTA	VITRE
JEHANNO ANNIE	DI INDIA	PHILIPPEAUX ISABELLE	TG RECOUVREMENT
ABALAIN CATHERINE	DI ACCORD	GUIVARCH FRANCOISE	PIAA

Tableau d'avancement au grade de contrôleur principal

NOM	POSTE	NOM	POSTE
GESHORS JANNICK	EQUIPE DE RENFORT	MERIENNE MURIEL	TG RECOU
GEORGES DENIS	ST MALO MUNICIPALE	SERASIN PATRICIA	MONTFORT
FERRE MARIE T	RBE	HUART MARIE PIERRE	EQUIPE DE RENFORT
MARION ELIANE	ANTRAIN	COUTARD BRUNO	CHU
COCHET COLETTE	CHU	MELLIER YVETTE	ST AUBIN D'AUBIGNE
LUHERNE ODETTE	PAIERIE REGIONALE	LECOINTRE ANNIE	RENNES COLOMBIER
BLONDELLE MARIE J	TG DAE	LECOINTRE ANNIE	RENNES COLOMBIER
GAULTIER A	TCA	BURLLOT LOIC	DI ACCORD
GEOFFROY MONIQUE	TG RECOUVREMENT	LE NEEL DENISE	TG DEPENSES
LE LAY JEANNINE	TCA	CAUHAPE EDMEE	DI INDIA
GENDROT YVETTE	CHARTRES	LE HENRY CATHERINE	PIPRIAC-MAURE
CHARTRES	PENSIONS	HELVIC NICOLE	LIAISON REMUNERATION
GOUDAL CATHERINE	TCA	BOUVET ANNIE	CHARTRES
ROLLAND THIERRY	CHARTRES	ROCFORT MARIE JOSE	CANCALE
LECOUBLET MORGAN	LIAISON REMU	GOUGEON JACQUES	TG MATERIEL
BOINET BRIGITTE	ST MALO MUNICIPALE	HALET REGINE	TG DEPENSE

Les tableaux d'avancement :

Dans le département d'Ille et Vilaine, la dotation en promotion à contrôleur principal est de 32 sur 65 agents ayant vocation. La dotation en promotion à contrôleur 1^{ère} classe est de 11 sur 36 ayant vocation. Au titre du fléchage des agents en fin de carrière (58 ans et plus au 31 décembre 2010), sont inscrits 1 collègue sur le tableau d'avancement à contrôleur 1^{ère} classe et 11 collègues sur le tableau d'avancement à contrôleur principal.

Il faut encore relever l'importance de la notation : sur les tableaux d'avancement, les agents de même échelon sont départagés par le total de leurs trois dernières notes, puis en cas d'égalité de total de notes en fonction de leur ancienneté dans l'échelon.

Les élues FO se sont abstenues sur le tableau d'avancement à contrôleur principal, car le nombre de promus est important, mais la place de la notation fausse les classements. FO revendique l'établissement des tableaux d'avancement au niveau national pour une plus grande égalité de traitement des agents.

Un collègue remplissant les conditions statutaires à l'inscription sur le tableau d'avancement à contrôleur 1^{ère} classe n'a pas été proposé par la direction. Les élues FO DGFIP 35 ont donc voté contre le tableau proposé.

La liste d'aptitude à l'emploi de contrôleur :

FO est le seul syndicat qui défend les listes d'aptitudes qui demeurent une voie d'accès complémentaire aux concours interne et spécial, permettant aux agents de catégorie C de faire reconnaître leur mérite professionnel. Les préparations aux concours nécessitent un investissement personnel et une organisation matérielle en dehors des heures de service que tous les agents n'ont pas la possibilité d'assumer. C'est pourquoi nous confirmons notre attachement à la liste d'aptitude tout en dénonçant la trop grande sélectivité des promotions.

En 2010, 334 agents du département avaient vocation à postuler au corps de contrôleur. 32 agents sont proposés classés pour l'Ille-et-Vilaine en 2010, dont 5 au titre de l'amélioration des fins de carrière des agents de plus de 58 ans. Rappelons que la direction n'examine que les dossiers ayant un avis très favorable de leur chef de poste ou service et classés n°1 dans leur poste.

En réponse à une question des élues FO, la direction refuse de garantir aux promus qui le souhaitent une affectation sur place. FO invite les lauréats à contacter les élues en CAP en cas de problème. Les élues défendent les dossiers en CAPL d'affectation. FO s'est abstenu sur la liste d'aptitude, beaucoup d'agents méritants n'y figurant pas.

Remarques : les commissions administratives paritaires centrales se réuniront les 23 et 24 juin 2010 pour statuer sur l'ensemble de ces propositions de promotions 2010. La réforme de la catégorie B de la fonction publique sera appliquée à la DGFIP au 1^{er} septembre 2010. Cette mise en place a un impact sur les calendriers de gestion liés aux avancements de corps (liste d'aptitude de C en B) et de grade (tableau d'avancement). En effet, les promotions devront être réalisées avant le 1^{er} septembre afin de permettre une nomination des agents promus avant le reclassement des contrôleurs dans les nouveaux grades prévus par la réforme. Ainsi, les agents inscrits sur la liste d'aptitude ou le tableau d'avancement au grade de contrôleur principal seront nommés le 31 août 2010, au lieu des 1^{er} et 31 décembre 2010.

Affectation des agents dans les SIP de VITRE et MONTFORT

Le syndicat demande l'arrêt des ouvertures des S.I.P et s'est donc abstenu sur l'affectation des agents dans les S.I.P de Vitré et Montfort.

Campagne de Notation

Le Capital mois (nombre total de mois de réduction d'ancienneté à répartir) pour la catégorie B est de 339 mois pour 2010. En conséquence 75 agents devraient bénéficier de 3 mois de réduction d'ancienneté et 109 agents d'une réduction d'un mois. Un reliquat de 5 mois est mis en réserve pour les recours en notation.

FO affirme son attachement au principe de la notation chiffrée dans le respect du statut général et seul élément objectif permettant aux agents d'un même grade et échelon de se situer.

Vos élues en C.A.P : **Thérèse MAILLERIE et Catherine LE GUENNEC (tél 02 99 65 30 78)**